



Soucis de frais de garde avec mon ex mari

Par **Manu55**, le **18/04/2012** à **09:53**

Bonjour,

voilà je suis divorcée depuis 2009, mon ex mari me verse une pension alimentaire de 200€/mois. Notre fils va en nourrice depuis 2007, depuis mon divorce je paie la nounou toute seule, mais depuis septembre 2010, je ne la déclare plus car mon fils ayant 6 ans, je n'aurai pas les moyens, c'est pour cela que j'ai demandé à mon ex mari de bien vouloir en payer la moitié (et oui je n'avais pas pensé à réclamer quoi que ce soit pour les frais de garde et de scolarité le jour du divorce), il y a 3 semaines il m'a dit ne plus vouloir les payer mais la fait quand même.

Et hier retournement de situation, il me dit ne plus vouloir payer la nourrice si je ne lui accorde pas une garde alternée à ses conditions. Ce à quoi je me refuse.

Pouvez-vous m'aider, j'aimerais saisir le JAF mais comment lui expliquer ma situation, ou formuler au mieux mon courrier

Merci de bien vouloir me venir en aide

Par **cocotte1003**, le **18/04/2012** à **11:04**

Bonjour, pour saisir le JAF avec succès il va vous falloir démontrer que la situation financière a évolué soit de votre côté soit de celui du père. Votre ex est pour le moment dans son bon droit de refuser de payer tous frais supplémentaires. Il existe sur internet un site sur le montant de pensions alimentaires, vous pouvez le consulter, en général la pension représente 10 % des revenus du père, cordialement